

Ecole normale d'éducation physique.

Par arrêté du 3 août 1938, ont été maintenus en qualité d'élèves boursiers de deuxième année à l'école normale d'éducation physique, pour l'année scolaire 1938-1939 :

MM. Audouy.	MM. Ruffin.
Bras.	Tripe.
Caillaud.	M ^{mes} Dufour.
Charles.	Parnitte.
Corneloup.	Queau.
Coupey.	M ^{lles} Casteras.
Deshusses.	Fromel.
Jabalot.	Garipuy.
Jassaud.	Guérin.
Lemoine.	Lafargue.
Poezevara.	Monin.
Queau.	Thiroux.

Par arrêté du 3 août 1938, ont été admis en qualité d'élèves boursiers de première année à l'école normale d'éducation physique pour l'année scolaire 1938-1939 :

MM. Cousin.	MM. Thivel.
Coulon.	Soufflet.
Ballini.	M ^{lles} Gay.
Verger.	Coindreau.
Parrot.	Perrier.
Chardon.	Pomriaskinsky.
Braull.	Renaud.
Garnier.	Tarral.
Veyssière.	M ^{mes} Nakache.
Dauguet.	Carre.